



Aménagement d'un copropriétaire sur une partie commune

Par **juliemarie**, le **18/05/2009** à **17:19**

Bonjour,

une copropriétaire a aménagé une serre, un jardin et un chalet sur le toit de l'immeuble(une partie commune : elle seule y a accès depuis sa terrasse) dont je suis l'une des copropriétaires.

Nous savons qu'en justice elle perdra.

avant d'arriver à cette étape : peut on lui proposer de racheter cette partie du toit (100M2) si l'ensemble des copropriétaires est d'accord ? Ou est-ce que cela rentre dans le cadre d'accorder une jouissance privative ? peut-on accorder cette jouissance moyennant un règlement financier?

Si la vente ou jouissance est légale cela veut il dire que la personne récupère les tantièmes correspondant à cette partie ?

merci par avance de votre réponse